

*HYGIENE DE VIE ET SECURITE ROUTIERE -  
PREVENTION DES ADDICTIONS  
DANS LE TRANSPORT ROUTIER ET LA LOGISTIQUE  
L' ILE-DE-FRANCE part en campagne*

L'Etat, les Fédérations, organisations professionnelles et organisations syndicales du transport routier d'Ile-de-France en partenariat avec les organismes de prévention de la région (\*) s'engagent dans une campagne originale de prévention :

**« Hygiène de vie et sécurité routière –  
Prévention des addictions dans le transport routier et la logistique »**

Une **charte régionale** signée le 20 septembre 2011 marque le lancement officiel de cette campagne de prévention qui sera initiée à compter de l'automne 2011 en région Ile-de-France par l'AFT, à destination des salariés du transport et de la logistique.

**Les enjeux :**

- Concourir à l'amélioration de la sécurité routière et à la santé des salariés du secteur transport-logistique,
- Développer l'information sur les risques pour la santé liés aux spécificités des métiers et notamment ceux de la conduite,
- Inciter et aider les entreprises à mettre en place des actions de prévention,
- Favoriser l'adoption par les salariés d'une meilleure hygiène de vie, en les informant largement sur les risques des conduites addictives (tabac, alcool, médicaments, drogues...) et sur les comportements à risques (mauvaise alimentation, usage abusif du téléphone et des jeux vidéo...),

- Lutter contre les phénomènes d'addiction en proposant un outil d'information et d'auto évaluation.

Pour ce faire, un outil de prévention sous forme de clé USB et de CD ROM est élaboré à destination des entreprises qui sont confrontées à cette problématique et qui veulent s'engager dans la lutte contre toute forme d'addiction.

L'opération dans un premier temps cible **500 entreprises au sein de la région Ile-de-France**. Il est prévu dans un second temps de l'étendre à l'ensemble des entreprises.

Rappelons que le secteur du transport routier et des activités auxiliaires en Ile-de-France rassemblent plus de **117 426** salariés dont **68 572** conducteurs, dans **7050** établissements dont **68 %** ont moins de **10** salariés.

L'Ile-de-France est la 5<sup>ème</sup> région à réaliser cette campagne initiée la toute première fois par la région Auvergne en 2009, puis déclinée en Midi-Pyrénées, Aquitaine, Provence- Alpes-Côte d'Azur.

D'ici fin 2012, l'opération devrait être étendue à l'ensemble du territoire national.

**(\*) Les signataires de la charte :**

- L'Etat, représenté par
  - Le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris
  - Le Préfet de Police
  - Le Préfet des Hauts-de-Seine
  - Le Préfet de la Seine-Saint-Denis
  - Le Préfet du Val-de-Marne
  - Le Préfet de l'Essonne
  - Le Préfet des Yvelines
  - Le Préfet de Seine-et-Marne
  - Le Préfet du Val-d'Oise
- Le Groupe de protection sociale complémentaire D&O
- La Caisse régionale d'Assurance Maladie (CRAMIF)
- Les fédérations professionnelles du transport
  - La Fédération Nationale des Transporteurs Routiers (FNTR),
  - La Fédération Nationale des Transporteurs Voyageurs (FNTV),
  - La Fédération des Entreprises de Transport et Logistique de France (TLF),
  - La Chambre Syndicale des entreprises de déménagement et garde-meubles de France (CSD)
  - La Chambre Nationale des Syndicats d'Ambulances (CNSA),
  - Le Syndicat National des Transports Légers (SNTL)
- Les organisations professionnelles du transport
  - Le Comité Régional de Formation Professionnelle Transport-Logistique,
  - L'Association pour le développement de la Formation professionnelle dans les Transports (AFT)
- Les organisations syndicales du transport
  - La Fédération Nationale des Syndicats de Transports (FNST- CGT)
  - La Fédération Nationale des Transports (FO-UNCP),
  - La Fédération Générale des Transports et de l'Equipement (FGTE – CFDT),
  - La Fédération Nationale des Conducteurs Routiers (FNCR),
  - Le Syndicat National des activités du transport et du transit (SNATT CFE-CGC)
  - La Fédération Générale des Transports (FG-CFTC)

## **A l'initiative du CRFPTL - Comité Régional de Formation Professionnelle des Transports et de la Logistique**

C'est dans le cadre d'un groupe de réflexion « hygiène et sécurité » au sein de Comité Régional de Formation Professionnelle des Transports et de la Logistique de l'AFT-IFTIM, qu'il a été décidé d'engager une réflexion et une sensibilisation des personnels confrontés à ces types d'addiction.

Certaines pratiques telles que la consommation excessive de tabac et d'alcool, le manque de sommeil ou encore l'usage de produit stupéfiants sont susceptibles d'engendrer des comportements à risques sur la route pour l'ensemble des usagers des réseaux routiers de notre pays.

Au travers des différentes auditions des chefs d'entreprises rencontrés, il a été constaté que la lutte contre les addictions concerne tous types d'entreprises et tous secteurs. Rares ont été les chefs d'entreprises à ne pas se dire préoccupé du sujet, qu'il soit dirigeant d'un TPE ou d'une filiale d'un groupe.

### **Pierre angulaire de la campagne : un « kit sensibilisation »**

La campagne de sensibilisation qui sera initiée fait appel à la compréhension de chacun et se fera dans la souplesse sachant que ce type de sujet est difficile à aborder sans braquer son interlocuteur. Elle se matérialisera donc par la mise à disposition d'un « kit de sensibilisation et de prévention ».

Chaque entreprise qui le souhaitera se fera remettre un kit complet qui comprend :

- des affiches qui ont pour objet d'accrocher et d'interpeller ceux qui la lisent
- des cartons d'invitation à disposition des salariés afin de pouvoir en toute discrétion s'auto évaluer
- un guide accompagné d'un mémento reprenant les contacts des différentes organisations qu'il convient de contacter afin d'aller plus loin dans cette démarche
- le module vidéo en lui-même reprenant toutes les formes d'addictions auxquelles chacun peut être confronté.

Afin de pouvoir laisser à la discrétion de l'entreprise les modalités d'utilisation du kit il sera possible d'utiliser ce module soit dans le cadre d'une journée d'intégration d'un nouveau salarié, soit dans le cadre d'une formation spécifique liée à la lutte contre les addictions.

Enfin il a été décidé de ne pas laisser vivre la campagne sans la pertinence d'un outil d'évaluation.

A cet effet, il sera mis en place un comité de suivi constitué des différents signataires qui aura pour fonction de mesurer les axes de progrès pour atteindre les objectifs fixés par la Charte.

Premier bilan de l'opération dans les six mois qui suivront le lancement de la campagne.